

Annexe à l'autorisation du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R-94/2014 du 23 juin 2014
modifiée par la décision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R-358/2016d du 20 juillet 2016.

Titulaire du permis : CIECH

Sarzyna SA, ul. Chemików 1, 37-310 Nowa Sarzyna, tél. : +48 17 24 07 111, fax : +48 17 24 07 122, e-mail :
sarzyna@ciechgroup.com, www.ciechgroup.com

CHWASTOX TURBO 340 SL

Ce produit est destiné à un usage professionnel.

Teneur en substances actives :

MCPA (un composé du groupe des acides phénoxyacétyliques) - 300 g/l (25,9 %)

dicamba (un composé du groupe des dérivés de l'acide benzoïque) - 40 g/l (3,4 %)

Autorisation du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R - 94/2014 du 23 juin 2014
modifiée par la décision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R - 879/2015d du 23 octobre
2015 et la décision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R - 358/2016d du 20 juillet 2016.



Attention

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une grave irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 401 - Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, suivez les instructions d'utilisation.

P280 - Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

P301+312 - EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

DESCRIPTION DU

MODE D'EMPLOI CHWASTOX TURBO 340 SL est un herbicide sous forme de concentré destiné à la préparation d'une solution aqueuse, pour application foliaire, destiné au contrôle post-levée des mauvaises herbes dicotylédones annuelles.

Chwastox Turbo 340 SL est un herbicide systémique sélectif qui est absorbé principalement par les feuilles des adventices, puis rapidement transloqué dans la plante, provoquant des déformations, un retard de croissance et la mort. Il est particulièrement efficace pour lutter contre les adventices à leurs premiers stades de développement (plantules et rosettes). Les températures chaudes, favorables à la croissance des plantes, renforcent son action herbicide.

Selon la classification HRAC, les substances actives MCPA et dicamba sont classées dans le groupe O. Le produit est destiné à être utilisé avec des pulvérisateurs agricoles automoteurs ou portés sur tracteur.

EFFET SUR LES MAUVAISES HERBES

Céréales d'hiver

Mauvaises herbes sensibles : bleuet, mouron des oiseaux, chénopode blanc, pavot des champs, matricaire inodore, gaillet gratteron, colza spontané, bourse-à-pasteur, gerbe des champs.

Mauvaises herbes moyennement sensibles : pensée des champs.

Céréales de printemps

Plantes sensibles : mouron des oiseaux, chénopode blanc, pavot des champs, matricaire inodore, gaillet gratteron, camomille des champs, rameaux des champs.

Mauvaises herbes moyennement sensibles : lamier pourpre, véronique des champs, véronique de Perse, amarante rugueuse.

Mauvaises herbes moyennement résistantes : pensée des champs.

DEMANDE DE L'AGENT

Orge de printemps, avoine.

Dose maximale/recommandée pour une application unique : 2,0 l/ha. Période d'application : utiliser le produit du début à la fin de la phase de tallage des céréales (BBCH 21-29).

Pour étendre la portée du désherbage de l'orge de printemps associée à la moutarde des champs, Chwastox Turbo 340 SL peut être utilisé pendant la période mentionnée ci-dessus en mélange avec Chwastox MP 600 SL aux doses suivantes : Chwastox Turbo 340 SL 1,5 l/ha + Chwastox MP 600 SL 0,5 l/ha

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Blé d'hiver, triticales d'hiver, seigle. Dose maximale/

recommandée pour une application unique : 2,5 l/ha. Période d'application : appliquer le produit au printemps, du début à la fin de la phase de tallage des céréales. (BBCH 21-29).

Afin d'étendre la portée du contrôle des mauvaises herbes dans le blé d'hiver avec la camomille des champs et la moutarde des champs, Chwastox Turbo 340 SL peut être utilisé pendant la période susmentionnée en mélange avec Chwastox MP 600 SL aux doses suivantes : Chwastox Turbo 340 SL 1,5 l/ha + Chwastox MP 600 SL 0,5 l/ha.

Afin d'étendre la gamme de contrôle des mauvaises herbes dans le blé d'hiver pour inclure la lamier pourpre, le liseron (convolvulus) et la moutarde des champs, Chwastox Turbo 340 SL peut être utilisé pendant la période susmentionnée en mélange avec Ambassador 75 WG aux doses suivantes : Chwastox Turbo 340 SL 2,5 l/ha + Ambassador 75 WG 20 g/ha.

Quantité d'eau recommandée : 200-300 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

RÉUSSITE DE LA CULTURE Si la

plantation traitée avec l'agent doit être éliminée en raison de dommages causés aux plantes par le gel, les maladies ou les ravageurs, après avoir effectué la préparation du sol avant les semis, d'autres plantes peuvent être cultivées, à l'exception des espèces particulièrement sensibles à l'agent, par exemple les tomates et les betteraves.

PRÉCAUTIONS ET RECOMMANDATIONS D'UTILISATION RELATIVES AUX BONNES PRATIQUES AGRICOLES

1. Ne pas utiliser le produit : –
en période de sécheresse, –

sur des plantes

malades, endommagées ou humides, – à des

températures inférieures à 10 °C et supérieures à 25 °C, – lorsque la température nocturne est
inférieure à 5 °C,

- avant le gel et la pluie, – par temps venteux, ce qui peut
entraîner le déversement du liquide sur les surfaces adjacentes
plantes cultivées.

2. Lors de l'utilisation du produit, ne pas autoriser :

– dérive du liquide de traitement sur les plantations agricoles voisines, – chevauchement
du liquide de traitement aux jonctions des bandes de traitement et des bordures.

PRÉPARATION DU LIQUIDE UTILISABLE Avant

de commencer à préparer le liquide utilisable, déterminez précisément la quantité nécessaire.

Pour éviter toute contamination accidentelle par d'autres produits phytosanitaires, lavez le pulvérisateur avec une
solution à 10 % de soude ou de charbon actif.

Lors de la préparation du liquide de travail de l'agent, versez d'abord la quantité mesurée d'agent dans le réservoir
du pulvérisateur (rempli d'une petite quantité d'eau).

Rincez trois fois les récipients vides à l'eau et versez l'eau de rinçage dans le réservoir du pulvérisateur contenant
le liquide de travail. Complétez ensuite le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau jusqu'au niveau requis, en
mélangeant soigneusement.

Insérez le tuyau d'alimentation en eau dans le réservoir jusqu'au fond.

En cas d'interruption de la pulvérisation, bien mélanger le liquide de travail dans le réservoir du pulvérisateur avant
de reprendre le travail.

GESTION DES RÉSIDUS DE LIQUIDE UTILISABLE Les résidus de

liquide utilisable après traitement doivent être gérés de manière à limiter les risques de contamination des eaux de
surface et souterraines au sens de la loi sur l'eau et de contamination des sols, c'est-à-dire : – après dilution
préalable, réutiliser, si

possible, sur la surface traitée ; ou – éliminer au moyen de solutions techniques garantissant la biodégradation.

dégradation des substances actives des produits phytosanitaires, ou –
élimination d'une autre manière, conformément à la réglementation sur les déchets.

Nettoyez soigneusement le matériel après utilisation.

L'eau utilisée pour nettoyer l'appareil doit être traitée de la même manière que les résidus de produit pulvérisé. En
raison de la grande sensibilité de certaines cultures, même à de faibles quantités de produit, il est essentiel de
nettoyer soigneusement le pulvérisateur après chaque utilisation, et particulièrement avant de l'utiliser sur des
cultures autres que celles recommandées.

CONDITIONS D'UTILISATION SÛRE DU PRODUIT

Avant d'utiliser le produit, toutes les parties intéressées susceptibles d'être exposées aux projections et ayant
demandé ces informations doivent en être informées.

Précautions à prendre par les utilisateurs du produit :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Portez des gants de protection, une protection oculaire et faciale, ainsi que des vêtements de protection pour vous
protéger contre les effets des produits phytosanitaires lors de la préparation de la solution de travail et pendant le
traitement.

~~Précautions environnementales :~~

Ne pas contaminer l'eau avec le produit ou son emballage.

Ne lavez pas le matériel à proximité des eaux de surface.

Évitez la pollution de l'eau par les fossés de drainage des exploitations agricoles et des routes.

Afin de protéger les organismes aquatiques, il est nécessaire de délimiter une zone de protection d'un mètre de large autour des réservoirs et des cours d'eau.

Afin de protéger les plantes et les arthropodes non ciblés, il est nécessaire de définir une zone tampon à une distance de 5 m des zones non agricoles.

Période entre l'application du produit et le jour où les personnes et les animaux peuvent pénétrer dans la zone où le produit a été appliqué (période de prévention) : Ne pas pénétrer tant que le liquide n'a pas complètement séché sur la surface de la plante.

Période entre la dernière application du produit et le jour de la récolte (délai d'attente) :

Non applicable

Période entre la dernière application du produit à la culture et le jour où la culture suivante peut être semée ou plantée : le succès de la culture doit être pris en compte.

CONDITIONS DE STOCKAGE ET ÉLIMINATION SÉCURITAIRE DES PRODUITS PÉPIDIQUES ET DE LEUR EMBALLAGE Tenir hors de

portée des enfants. Stocker

les produits phytosanitaires : – dans des

zones ou des installations qui ont été adéquatement protégées contre la contamination environnementale et

l'accès par des tiers, – dans leur emballage d'origine, en évitant tout contact avec les

aliments, les boissons ou les aliments pour animaux, – à une température de 0 à 30 °C.

Il est interdit d'utiliser les emballages vides des produits phytosanitaires à d'autres fins.

Tout produit non utilisé doit être transféré à un organisme autorisé à collecter les déchets dangereux.

Retournez au vendeur l'emballage vide contenant les produits phytosanitaires dangereux.

PREMIERS SOINS

Antidote : aucun, traiter les symptômes.

Si vous devez consulter un médecin, montrez-lui l'emballage ou l'étiquette.

En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Période de validité : 3 ans

Date de production -

Contenu net -

Numéro de lot -